

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Séance ordinaire du conseil tenue ce **12 décembre 2022 à 19 h 30** à laquelle prennent part :

Monsieur Jean-Robert Tremblay
Monsieur Danis Beauvillier
Me Serge Bizier
Madame Martine Lampron
Monsieur Laurier Chagnon
Monsieur Claude Côté

sous la présidence de monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Monsieur Dominic Doucet, directeur général et Me Olivier Milot, greffier, sont également présents.

22-12-426

Adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance avec la modification suivante :

- Remise du point 7.2 à la séance du 19 décembre 2022;

ADOPTÉE

22-12-427

Approbation des procès-verbaux

Chaque membre du conseil en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

Sur une proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 novembre 2022;

ADOPTÉE

Dépôt – Procès-verbal de correction

Le greffier dépose un procès-verbal de correction daté du 28 novembre 2022 supprimant la résolution portant initialement le numéro 22-11-414.

22-12-428

Renouvellement des assurances biens (Bloc A) et automobile (Bloc C) 2022-2023 et autorisation de paiement

ATTENDU QUE la Ville de Princeville a participé au regroupement Estrie pour les assurances de dommage et a mandaté l'UMQ pour procéder aux appels d'offres et adjudger les contrats en conséquence;

ATTENDU les conditions et les primes déposées par l'assureur Beneva relativement au portefeuille d'assurances de dommages aux biens, bris des équipements et délits (Bloc A) pour le terme 2022-2023;

ATTENDU les conditions et les primes déposées par le courtier BFL CANADA risques et assurances inc. relativement au portefeuille d'assurances automobile des propriétaires et automobile des garagistes (Bloc C) pour le terme 2022-2023;

ATTENDU les recommandations de M. Martin Grandchamp, de la firme Fidéma Groupe Conseils Inc., suite à l'étude des conditions et des primes déposées;

ATTENDU l'orientation retenue par les membres du Regroupement relativement à la mise en place de deux fonds de garantie soit l'un pour l'assurance des biens et l'autre pour l'assurance responsabilité-civile.

Il est proposé par le conseiller Danis Beauvillier et unanimement résolu :

QUE la Ville de Princeville prend acte des conditions déposées par l'assureur Beneva relativement au portefeuille d'assurances biens, bris d'équipement et délits (Bloc A) pour le terme 2022-2023 pour un montant total de 47 874,98 \$, incluant les taxes applicables et les frais de courtage, le tout selon le tableau déposé par le consultant Fidéma Groupe Conseils Inc. et autorise à cet effet le paiement de cette dépense à même les postes budgétaires spécifiques aux assurances du fonds des activités financières pour l'année 2022 et pour l'année 2023;

QUE la Ville de Princeville prend acte des conditions déposées par le courtier BFL CANADA risques et assurances Inc. relativement au portefeuille d'assurances automobile (Bloc B) pour le terme 2022-2023 pour un montant total de 9 186,10 \$, incluant les taxes applicables et les frais de courtage, le tout selon le tableau déposé par le consultant Fidéma Groupe Conseils Inc. et autorise à cet effet le paiement de cette dépense à même les postes budgétaires spécifiques aux assurances du fonds des activités financières pour l'année 2022 et pour l'année 2023;

QUE la municipalité autorise le paiement, à même le poste budgétaire no. 03.610.10.000, à l'Union des municipalités du Québec d'une somme de 6 529 \$ représentant la quote-part du fonds de garantie de l'assurance des biens (Bloc A) et l'assurance automobile (bloc B) à la municipalité pour le terme du 1^{er} décembre 2022 au 1^{er} décembre 2023;

QUE la municipalité autorise aussi le paiement, à même le poste budgétaire no 02.190.01.419 à l'UMQ d'une somme de 570,61 \$, plus les taxes applicables, représentant les honoraires et frais de l'UMQ pour agir à titre de mandataire des membres du regroupement, ce montant correspondant à 1 % du total des primes payées par la municipalité;

QUE cette dépense soit financée à même les crédits budgétaires de l'année en cours pour partie et que les crédits budgétaires soient pourvus au budget de l'année 2023 pour le reste.

D'AUTORISER la trésorière à payer cette dépense.

ADOPTÉE

22-12-429

Assurances – Renouvellement de la police erreurs et omission pour les premiers répondants

ATTENDU la proposition d'assurance Erreurs et Omissions pour les premiers répondants de l'assureur Victor présentée par le courtier BFL Canada services de risques et assurances inc.

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu de renouveler la police d'assurance erreurs et omission no SRD0607105 pour les

premiers répondants au coût de 3 558 \$, taxes incluses, pour la période du 1^{er} décembre 2022 au 1^{er} décembre 2023.

QUE la trésorière soit autorisée à effectuer le paiement;

ADOPTÉE

22-12-430

Adhésion - Union des municipalités du Québec pour l'année 2023

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu de renouveler l'adhésion à l'Union des municipalités du Québec au coût de 3 643,13\$, plus les taxes applicables ainsi que l'adhésion au Carrefour du capital humain au coût de 4 502 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

22-12-431

Adhésion - Fédération québécoise des municipalités pour l'année 2023

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu de renouveler l'adhésion avec la Fédération québécoise des municipalités pour l'année 2023 au coût de 5 769,76 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

22-12-432

Entente relative à la fourniture de personnel technique de la FQM

ATTENDU QUE la FQM a mis en place un service d'ingénierie et infrastructures pour accompagner et conseiller les municipalités qui souhaitent retenir ce service;

ATTENDU QUE la Municipalité désire effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, à ces fins, utiliser les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM;

ATTENDU QU'il y a lieu de conclure une entente avec la FQM à cet effet, dont les modalités sont applicables pour l'ensemble des municipalités désirant utiliser de tels services de la FQM;

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE le conseil autorise que la Municipalité utilise les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM afin d'effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, qu'à cette fin, que la Municipalité conclue une entente avec la FQM;

QUE le directeur général Dominic Doucet et le maire Gilles Fortier, soient autorisés à signer, pour le compte de la Municipalité, l'entente visant la fourniture de services techniques par la FQM applicable pour l'ensemble des municipalités ;

QUE le directeur général Dominic Doucet soit autorisé à effectuer toute formalité découlant de cette entente.

ADOPTÉE

22-12-433

Calendrier 2023 des séances du conseil

Sur la proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu que soit adopté le calendrier des séances ordinaires 2023 du conseil municipal; qui auront lieu en la salle du conseil de l'Hôtel de Ville :

- | | |
|--|---------------------------------|
| - Lundi le 16 janvier à 19h30; | - Lundi le 13 février à 19h30; |
| - Lundi le 13 mars à 19h30; | - Mardi le 11 avril à 19h30; |
| - Lundi le 8 mai à 19h30; | - Lundi le 12 juin à 19h30; |
| - Lundi le 10 juillet à 19h30; | - Lundi le 14 août à 19h30; |
| - Lundi le 11 septembre à 19h30; | - Mardi le 10 octobre à 19h30; |
| - Lundi le 13 novembre à 19h30; | - Lundi le 11 décembre à 19h30; |
| - Lundi le 18 décembre à 19h30 (Budget); | - Lundi le 18 décembre à 20h00; |

ADOPTÉE

22-12-434

Adoption du règlement no 2022-420 concernant les modalités de publication des avis publics

ATTENDU l'avis de motion donné le 7 décembre 2022 en séance extraordinaire;

ATTENDU le projet de règlement le 7 décembre 2022 en séance extraordinaire;

ATTENDU que les membres du conseil ont eu l'opportunité de consulter le projet de règlement au moins deux jours ouvrables précédant la présente séance et que le greffier en a expliqué l'objet et sa portée le 7 décembre 2022 en séance extraordinaire;

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu que soit adopté le *Règlement no 2022-420 Concernant les modalités de publication des avis publics*.

ADOPTÉE

22-12-435

Ratification des chèques et des dépôts salaires

Sur une proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu de ratifier les dépôts salaires et les chèques fournisseurs suivants :

Chèques:

- | | |
|--|---------------|
| - En date du 15 novembre 2022 au 11 décembre 2022 | 250 103,29 \$ |
| - nos S11031 à S11034, M2667 à M2682 & A52495 à A52526 | |

Chèques annulés :

- | | |
|-------------------------------|------------|
| - En date du 23 novembre 2022 | (100,00\$) |
| - nos A52505 | |

Dépôt salaires :

- périodes 2022-45 à 2022-48

ADOPTÉE

22-12-436

Approbation des comptes

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'approuver les comptes suivants et d'en autoriser le paiement :

Chèques :

- En date du 12 décembre 2022 538 940 \$
- nos S11035 à S11105, A52527 à A52618

ADOPTÉE

22-12-437

Placement à la Caisse Desjardins de l'Érable

ATTENDU QUE la Caisse Desjardins de l'Érable a proposé à la Ville un compte bancaire d'épargne stable rachetable en tout temps sans frais d'exploitation et au taux d'intérêt avantageux;

Il est proposé par le conseiller Laurier Chagnon et unanimement résolu d'autoriser la trésorière à placer une partie des deniers provenant des taxes ou redevances municipales et tous autres deniers appartenant à la ville dans un compte sans frais d'épargne stable variable et rachetable en tout temps à la Caisse Desjardins de l'Érable.

ADOPTÉE

22-12-438

Autorisation de signature – Offre de service des Caisses Desjardins

ATTENDU l'offre de service daté du 7 novembre 2022 par les Caisses Desjardins dont les modalités sont notamment :

- Frais de base de 206 \$ par mois;
- Versement mensuel d'intérêts calculés au taux préférentiel moins 2%;

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu

QUE le directeur général Dominic Doucet soit autorisé à signer l'offre de service mentionnée en rubrique;

QUE cette dépense soit financée à même les activités financières pour la portion attribuable à l'année en cours et que des crédits budgétaires soient pourvus au budget des années subséquentes;

ADOPTÉE

22-12-439

Autorisation à présenter une demande au Programme Emplois Été Canada

ATTENDU QUE la Ville de Princeville désire présenter quelques projets dans le cadre du programme Emplois d'Été Canada;

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu d'autoriser la présentation d'un projet dans le cadre du programme Emploi Été Canada 2023 ;

QUE la Ville de Princeville accepte la responsabilité des projets présentés dans le cadre du programme Emplois Été Canada 2023;

QUE les personnes suivantes soient autorisées au nom de la Ville de Princeville à signer tout document officiel concernant ledit projet, et ce, avec le gouvernement du Canada :

- Frédéric Lecours, coordonnateur aux loisirs, pour le service des loisirs;
- Dave Leclerc, directeur des travaux publics, pour le service des travaux publics;
- Dominic Doucet, directeur général, pour le service administratif de la Ville;

QUE la Ville de Princeville s'engage par ses représentants, à couvrir tout coût excédant la contribution allouée par le gouvernement du Canada dans l'éventualité où les projets soumis seraient subventionnés.

ADOPTÉE

22-12-440

Démission - Greffier

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville prenne acte de la démission de Me Olivier Milot, en date du 14 janvier 2023, au poste de greffier de la Ville de Princeville.

ADOPTÉE

22-12-441

Démission – Adjointe à la gestion documentaire

Sur une proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville prenne acte de la démission de madame Valérie Grenier, en date du 7 janvier 2023, au poste d'adjointe à la gestion documentaire, au sein du service du greffe de la Ville de Princeville.

ADOPTÉE

22-12-442

Lettre d'entente – Louise Daigle

ATTENDU le projet de retraite graduelle de la salariée;

ATTENDU l'entente entre la Ville et la salariée visant à réaménager l'horaire de travail de cette dernière durant la période hivernale;

Sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'autoriser le directeur général Dominic Doucet et le directeur des travaux publics Dave Leclerc à signer l'entente.

ADOPTÉE

22-12-443

Ajustement des compensations des bénévoles à la bibliothèque

ATTENDU les résolutions 08-09-281 et 09-12-365;

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'ajuster en date du premier janvier 2023 les compensations des bénévoles à la bibliothèque de la manière suivante :

- Transport et traitement des envois de livre par courrier :	32 \$ / semaine
- Gestion des périodiques :	0,50\$ / enregistrement;
- Gestion de la collection locale :	0,50\$ / enregistrement;
- Gestion des retards :	240 \$ / année;
- Échange de la collection du réseau :	32 \$ / emballage;
	32 \$ / déballage;
- Inventaire :	64 \$;
- Animation :	40 \$;

ADOPTÉE

22-12-444

Frais de déneigement de la borne sèche au Club de Golf

ATTENDU les résolutions 15-12-389 et 21-12-427;

ATTENDU la hausse du frais de déneigement de 400 \$ à 500 \$, plus les taxes applicables;

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu :

QUE la hausse tarifaire de 400 \$ à 500 \$ pour frais de déneigement soit acceptée;

QUE la trésorière soit autorisée à payer la facture no 091360 au montant de 500 \$, plus les taxes applicables au Club de Golf Plessisville inc.

ADOPTÉE

22-12-445

Droit de passage – 634 route 116

ATTENDU la nécessité d'un droit de passage pour permettre des manœuvres de retournement des véhicules de déneigement sur la route 116 vers Plessisville;

Sur la proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu :

QUE le directeur général Dominic Doucet soit autorisé à signer avec Gestion Katy Inc. l'entente de droit de passage avec la propriétaire du 634 route 116 à Princeville au coût annuel de 1 200 \$, plus les taxes applicables et d'un don de 400 \$ à la Société Canadienne du Cancer;

QUE cette dépense soit financée en partie à même les activités financières de l'année en cours, que la portion des frais applicable en 2023 soit pourvue au budget 2023 et que les crédits budgétaires nécessaires soient pourvus aux budgets des années subséquentes;

QUE la trésorière soit autorisée à payer cette dépense;

ADOPTÉE

Approvisionnement – Révision de la résolution 22-07-240 – Remis à la séance du 19 décembre 2022

22-12-446

Addenda au bail du 15 Saint-Jacques Est (édifice Jean-Louis-Saint-Hilaire)

ATTENDU les changements apportés au bail mentionné en rubrique entraînant la nécessité d'ajuster notamment le loyer;

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu d'autoriser le maire Gilles Fortier et le directeur général Dominic Doucet à signer l'addenda visant à fixer le loyer annuel à 16 934,76 \$, plus les taxes applicables, pour la période de référence commençant le 1^{er} octobre 2022.

ADOPTÉE

22-12-447

Adoption – Règlement no 2022-421 décrétant une dépense et un emprunt de 573 000 \$ pour la consolidation de la structure de retenue sur la rivière Bulstrode

ATTENDU l'avis de motion donné le 14 novembre 2022 en séance ordinaire;

ATTENDU le projet de règlement décrétant une dépense et un emprunt de 573 000 \$ pour la consolidation de la structure de retenue sur la rivière Bulstrode déposé le 14 novembre 2022 en séance ordinaire;

ATTENDU que les membres du conseil ont eu l'opportunité de consulter le projet de règlement au moins deux jours ouvrables précédant la présente séance et que le greffier en a expliqué l'objet et sa portée le 14 novembre 2022 en séance ordinaire;

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu que soit adopté le *Règlement no 2022-421 décrétant une dépense et un emprunt de 573 000 \$ pour la consolidation de la structure de retenue sur la rivière Bulstrode*.

ADOPTÉE

22-12-448

Récupération de résidus domestiques dangereux

ATTENDU les résolutions 08-11-356, 08-11-357 et 10-07-222 menant à l'installation au garage municipal d'un lieu de collecte des résidus dangereux;

ATTENDU l'avis de d'augmentation des tarifs datée du 31 octobre 2022 envoyé par la Société Laurentide qui sont effectifs à partir du mois de novembre 2022;

Sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu que le conseil prenne acte et accepte la nouvelle tarification en vigueur.

ADOPTÉE

22-12-449

Programme de soutien aux politiques familiales municipales – Demande de prolongation

ATTENDU QUE le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien aux politiques familiales municipales qui vise à :

- Augmenter la proportion de la population vivant dans une municipalité dotée d'une politique familiale municipale et d'un plan d'action en faveur des familles;
- Appuyer les municipalités qui ont adopté une politique familiale et qui souhaitent la mettre à jour.

ATTENDU QUE la Ville de Princeville a présenté en 2018 une demande d'appui financier admissible pour l'élaboration ou la mise à jour d'une politique familiale dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales;

ATTENDU QUE la Ville de Princeville désire prolonger sa participation au Programme de soutien aux politiques familiales municipales en 2018;

SUR LA PROPOSITION du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu :

DE demander au Ministère une prolongation de sa participation au Programme de soutien aux politiques familiales municipales jusqu'au 31 juillet 2023 soit pour une période de 6 mois, en raison du fait :

QUE la conseillère au développement des communautés, responsable du dossier, a dû s'absenter pour des raisons médicales ;

QUE la pandémie de la Covid-19 n'a pas permis aux gens de se réunir pour faire progresser les travaux dans les municipalités ;

QUE les changements de conseils municipaux sont survenus pendant cette période ;

QUE simultanément, les municipalités et la conseillère au développement des communautés ont effectué la démarche municipalité amie des aînés ;

QUE les municipalités viennent de terminer leur processus de consultation pour la PFM;

QUE la MRC et les municipalités ne sont pas en mesure de produire les documents exigés à l'article 3.2 de ladite convention dans les délais prescrits ;

D'AUTORISER monsieur Dominic Doucet, directeur général, à signer au nom de Nom de la municipalité tous les documents relatifs au projet présenté dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales 2020-2023;

ADOPTÉE

22-12-450

Demande de dérogation mineure – 33-35 rue Saint-Jacques Ouest

ATTENDU QUE suite aux modifications apportées par le PL 67, il y a maintenant neuf critères d'évaluation en matière de dérogation mineure :

1. La dérogation mineure est conforme aux objectifs du plan d'urbanisme ;
2. L'application du règlement cause un préjudice sérieux à la personne qui la demande, car cela diminuerait le nombre de logements disponibles ;
3. La dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance au droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins ;
4. La dérogation n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité publique ;
5. La dérogation n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de santé publique ;

6. La dérogation ne porte pas atteinte à la qualité de l'environnement ;
7. La dérogation ne porte pas atteinte au bien-être général ;
8. La dérogation a un caractère mineur ;
9. Le permis n'a pas encore été émis ;

ATTENDU QUE le propriétaire désire convertir la partie commerciale en immeuble à logements pour permettre de loger des travailleurs étrangers ;

ATTENDU QUE cette propriété est située au centre-ville ;

ATTENDU QUE le nombre de logements projeté est de 6 logements ;

ATTENDU QUE le nombre de cases de stationnement requis est de 1,5 case/logement pour faire un total exigé de 9 cases.

ATTENDU la recommandation positive du comité consultatif d'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Robert Tremblay et il est unanimement résolu que le conseil municipal accepte pour la propriété située au 33-35 rue Saint-Jacques Ouest la demande de dérogation mineure présentée par la compagnie Tôle Inox inc. afin de permettre d'avoir 7 cases de stationnement au lieu de 9 ce qui fait 2 cases de moins par rapport à ce qui est demandé dans la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

22-12-451

Frais d'hébergement – Archives Bois-Francis

ATTENDU la résolution 22-06-201 ;

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu que la trésorière soit autorisée à verser conformément à l'entente une aide financière de 1225 \$ à Archives Bois-Francis.

ADOPTÉE

22-12-452

Autorisation à déposer des projets dans le cadre de l'Entente développement culturel 2024-2026 de la MRC de L'Érable

ATTENDU le programme mentionné en rubrique;

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu que la directrice de la bibliothèque municipale madame Cynthia Brisson soit autorisée à déposer des projets dans le cadre de l'entente mentionnée en rubrique.

ADOPTÉE

22-12-453

Renouvellement de l'entente de réciprocité en tarification loisirs pour non-résidents avec la ville de Plessisville

ATTENDU l'article 30 du Règlement no 2018-334 concernant la tarification des services de loisirs permettant la suspension du tarif spécial pour non-résident de Princeville par le conseil;

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu que le directeur général Dominic Doucet et le maire Gilles Fortier soient autorisés à signer l'entente bilatérale de suspension des tarifs spéciaux pour non-résidents avec la ville de Plessisville pour l'année 2023.

ADOPTÉE

22-12-454

Aide financière – Club de soccer de Princeville pour l'année 2022

Sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu de verser une aide financière au Club de soccer de Princeville de 2 500 \$ pour les appuyer dans leurs opérations de l'année 2022.

ADOPTÉE

22-12-455

Aide financière – Maison du CLDI de L'Érable

Sur la proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu de verser à la Maison du centre local en déficience intellectuelle de l'Érable la somme de 250 \$ pour les appuyer dans leurs activités.

ADOPTÉE

22-12-456

Aide financière – Tournoi de quilles de la Fondation du CLSC-CHSLD de L'Érable

Sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu de verser une aide financière de 250 \$ à la Fondation du CLSC-CHSLD de L'Érable pour les appuyer dans la tenue de leur tournoi de quilles.

ADOPTÉE

22-12-457

Aide financière – O'Rivage

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu de verser à la fondation O'Rivage la somme de 250 \$ pour les appuyer dans leurs missions.

ADOPTÉE

Période de questions

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, le maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

22-12-458

Levée de la séance

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 19 h 55.

ADOPTÉE

Dominic Doucet, greffier-adjoint

Gilles Fortier, maire

